

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 23 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt trois du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le seize février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

28 FÉVR.
2024

Déposée en
Préfecture le

28 FÉVR.
2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Marc ROLLIN à Gilles FRANÇOIS

Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, François ASTORG, Monique PIMONOW, Christian ROPHILLE

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À SAVOISIENNE HABITAT POUR 5 LOGEMENTS EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE À SAINT-FÉLIX - OPÉRATION "LE CLOS DE LA TAILLANDERIE"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy et sa compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022-267 modifiant les aides pour les logements en bail réel solidaire (BRS) ;

Considérant la décision préfectorale du 22 octobre 2018 agréant l'Organisme régional solidaire (ORSOL) en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS) ;

A *Champ sous les vignes* à Saint-Félix, l'organisme de foncier solidaire ORSOL prévoit de réaliser 5 logements en BRS : 4 T3 et 1 T4. Chacun bénéficiera d'une place de stationnement et d'un espace extérieur. Ils seront construits et commercialisés par la Savoissienne Habitat.

Le BRS permet à un ménage d'accéder à la propriété avec dissociation du bâti et du foncier. L'OFS détient la propriété du foncier et l'acquéreur celle du bâti. Une redevance foncière est versée chaque mois par le ménage à l'OFS.

Ce type de logement est décompté comme logement social dans l'inventaire prévu à l'article 55 de la loi SRU.

Conformément aux dispositions communautaires applicables,

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder une aide financière de 41 413 € à Savoissienne Habitat, correspondant à 100 € par m² de surface utile.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2024, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 20 707 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 20 706 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.